NOUVELLES LOCALES.

A Merry Christmas à nos lecteurs.

Une jolie résidence à louer à St. Boniface. S'adresser à A. Gauvin.

M. Colleaux de Deleau, est parti cette semaine pour la Belgique, où il va passer une partie de l'hiver.

Séance régulière du conseil de Villé de St. Boniface lundi prochain, la dernière séance de l'année 1900.

M. Remy Van Deponcelle, de Deloraine était de passage à Winnipeg mardi, se rendant en Belgique où il compte passer l'hiver.

M. F. X. Guay est arrivé la semaine dernière de la Province de Québec, il a reçu ces jours derniers un lot considérable de sirop d'érable qu'il vendra à sacrifice au magasin de MM. Burke et Frère rue Main.

N'oubliez pas d'aller chez **ALLAIRE & BLEAU** pour vos ferronneries, ferblanteries, huiles et peintures, papier à bâtisse, poêles à cuisine, fameux poêles (air tight excelsior) le meilleur poêle à chauffer sur le marché.

Les candidats élus mardi dernier comme conseiller de la ville de St. Boniface sont MM. Jean, Pelletier et Turenne. Le conseil de la ville de St. Boniface pour l'année 1901 se compose comme suit: Maire, M. J. A. Sénécal, Conseillers MM. Alf. Bleau, Jean Couture, Modeste Lamontagne, Frs. Jean, Isaie Lavoie, Telesphore Pelletier, Joseph Turenne et A. Gauvin.

Deces

A St. Boniface le 16 courant à l'âge de 77 ans M. C. H. Cusson. Le service a eu lieu mardi dernier à la Cathédrale, un nombre considérable de parents et d'amis assistaient aux funérailles. Nos sincères sympathies à la famille éprouvée.

Naissance

Lundi, Son Honneur le Juge Prender gast accueillait avec joie la venue en ce monde d'un nouvel héritier. Longue vie et prospérité au nouveau né.

LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur

N. B.—A part les terrains ci-haut mentionnés des milliers d'acres de terre de premère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière